

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 février 2010
(convocation du 8 février 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Février Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme LIRE Marie-Christine à partir de 11 h 00	M. DELAUX Stéphan à Mme BREZILLON Anne à partir de 11 h 50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 50	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique à cpter 11 h 30
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel	Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 50
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. COLLET Brigitte
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. PAILLART Vincent à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 12 h 05
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard	M. QUANCARD Denis à M. QUERON Robert
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 50	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 45
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 25	M. REIFFERS Josy à DUCHENE Michel à cpter 11 h 30
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 10	M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Contrat de DSP pour une infrastructure de télécommunications à haut débit -
Avenant n°6 au contrat - Autorisation - Décision.**

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le contrat de délégation de service public relatif au réseau métropolitain haut débit a été signé avec LD Collectivités le 9 mars 2006.

Il a fait l'objet de plusieurs modifications, 5 avenants ayant été signés avec la société Inolia dédiée à l'exploitation de la délégation.

L'avenant n°5 avait été autorisé par le Conseil de Communauté du 18 juillet 2008. Il comprend notamment une modification des services proposés, par l'introduction d'une offre FTTH (« fibre à l'habitat »).

Il est proposé d'adopter un nouvel avenant au contrat de DSP portant :

1°) Sur la modification du catalogue des services :

Elle porte sur certains tarifs du catalogue figurant à l'annexe D pour permettre une meilleure compétitivité de l'offre de notre Délégué.

C'est la raison pour laquelle la Communauté Urbaine, après étude comparative, a demandé à Inolia, comme le permet l'article 32 du contrat relatif à « *l'évolution et la révision des tarifs* » de revoir les services suivants pour les rendre plus attractifs :

- **services fourreaux** : modification des conditions d'accès à ce service, mais aussi des redevances dues pour la location des fourreaux sur les voiries, dans les ZAC et hors ZAC.

Les nouveaux tarifs seraient plus intéressants puisque la redevance est ramenée à 0,98 € m/an pour les infrastructures situées dans les ZAC (ancien tarif : 3,088 €), pour un linéaire supérieur à 20 km.

Cela permettra à l'opérateur France Telecom, qui est le principal usager de ce service, de régulariser l'occupation de nombreux fourreaux du réseau Inolia.

Les contrats IRU (droit d'usage longue durée), utilisés pour les liaisons longue distance sont également revus. Les tarifs correspondants sont en baisse de 15% environ. Les principaux bénéficiaires sont les établissements publics (communes, hôpitaux, universités.....).

- **Les services d'hébergement :**

Il s'agit de la mise à disposition de locaux techniques sécurisés. La nouvelle tarification concerne une option de location, sans fourniture d'énergie, pour la mise en place d'équipements passifs.

- **Les Services Lan To Lan :**

Il est proposé de créer de nouveaux tarifs plus attractifs, pour des débits intermédiaires, ce qui apporte plus de souplesse pour les opérateurs usagers du réseau.

Ces évolutions tarifaires devraient permettre d'améliorer le chiffre d'affaires du Délégué. Elles ont été reprises dans une nouvelle annexe D au contrat du Délégué.

Le détail de ces modifications fait l'objet d'une analyse complète, dans le rapport ci-joint.

- **Les Services d'accès :**

Afin de rester compétitif sur ces services, il est proposé de réduire sensiblement (de l'ordre de - 20 %) les redevances mensuelles des services d'accès pour les entreprises.

Par ailleurs, il est proposé de compléter la tarification pour déplacement à tort et de généraliser l'application pour des déplacements similaires demandés par des opérateurs utilisant les services d'accès grand public.

Enfin, il est proposé une remise en forme des contrats type d'accès.

Toutes ces modifications ont été reprises dans une nouvelle annexe D au contrat de délégation.

- **Incidences sur le compte de résultat :**

L'impact de ces modifications tarifaires sur le plan d'affaires de la société, amène une baisse du taux de rendement interne (TRI) de la délégation.

Le taux était de 8,99 % (Avenant n°5). Il s'élève à 8,6 % (Avenant n°6).

L'origine de cette baisse provient essentiellement des revenus liés à la commercialisation des fourreaux.

2°) Sur la possibilité accordée au Syndicat Mixte Gironde Numérique ou à son partenaire en charge de l'aménagement numérique du département, d'accéder à 4 locaux techniques situés à proximité de son réseau et de bénéficier d'une paire de fibre optique reliant ces sites.

Cet avantage était à l'origine prévu dans l'annexe A au contrat (article 2.3). Le Conseil Régional a souhaité cette modification en faveur du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Cette disposition donnera lieu à l'établissement d'une convention entre le Syndicat Mixte Gironde Numérique et la Communauté Urbaine.

*_*_*_*_*

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel et votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le contrat de DSP relatif à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit signé le 9 mars 2006, complété par les annexes A à H.

VU les avenants 1 à 5 modifiant le contrat initial.

VU les articles L1411-1 et suivants du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation établi par les services communautaires, ci-annexé.

CONSIDERANT l'intérêt de procéder à une modification du tarif de certains services pour les usagers du réseau.

CONSIDERANT l'intérêt pour le réseau métropolitain Inolia et pour le réseau haut débit départemental de la Gironde à s'interconnecter.

DECIDE :

Article 1 : L'avenant n°6 portant sur la modification du catalogue des services et sur l'accès aux services de la DSP pour le réseau départemental de la Gironde, complété par les annexes A et D au contrat de Délégation Inolia, est adopté et prendra effet à compter de sa notification.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 février 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. THIERRY GELLE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 MARS 2010

PUBLIÉ LE : 10 MARS 2010